

CURRICULUM VITAE DE GIORGIO MALINVERNI

I. Etat civil

Nom, Prénom : MALINVERNI Giorgio
Sexe: Masculin
Date et lieu de naissance: 3 octobre 1941, à Domodossola (Italie)
Nationalité: Suisse

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1965: Licence en droit, Université de Fribourg (Suisse)
1973: Doctorat à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.

III. Activités professionnelles pertinentes

a) Activités judiciaires

Conseiller international auprès de la Cour constitutionnelle de Croatie (nommé par décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe), de 1997 à 1999.

b) Activités juridiques non judiciaires

1. Activité professionnelle actuelle

Professeur ordinaire de droit constitutionnel et de droit international des droits de l'homme à la Faculté de droit de l'Université de Genève.

2. Autres fonctions

- Membre suisse de la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (Commission de Venise), de 1990 jusqu'à présent (vice-président de 1995 à 1997). A ce titre, plusieurs missions dans les pays de l'Europe centrale et orientale et rédaction de plusieurs avis de droit sur des questions constitutionnelles les concernant.
- Expert, au titre de la Suisse, figurant sur la liste des experts du mécanisme de la dimension humaine de l'OSCE.
- Membre du Comité consultatif institué par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe (2000-2001).
- Membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (depuis 2001).

3. Activités professionnelles antérieures

1966 - 1971	Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Genève
1972 - 1974	Chargé de cours à l'Ecole de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève
1973 - 1974	Chef de travaux à la Faculté de Droit de l'Université de Genève
1974 - 1980	Professeur assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Genève
1980 - 1982	Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève
1982 et 1989	Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne
1990 - 1991	Professeur invité à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel
1983 – 1989,	Directeur du Département de droit constitutionnel de
1995 - 1998	l'Université de Genève
et dès 2003	
1989 - 1993	Président de la Section de droit public de la Faculté de droit de l'Université de Genève
1994	Professeur invité à l'Université de Nice
1995	Professeur invité à l'Université de Paris II (Panthéon Assas)
2000-2001 -	Professeur invité à l'Université de Strasbourg
2002 et 2003	

4. Activités scientifiques

- Membre de l'Association internationale de droit constitutionnel.
- Membre de la Société suisse de droit international.
- Membre de la Société suisse des juristes.
- Membre de la Société genevoise de droit et de législation.
- Membre du Comité de rédaction de la « Revue suisse de droit international et de droit européen ».
- Membre du Comité de rédaction de la « Revue trimestrielle des droits de l'homme ».
- Membre du Conseil scientifique de la « Rivista internazionale dei diritti dell'uomo ».

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

a) Activités académiques

- Responsable, depuis 1984, du cours sur la protection internationale des droits de l'homme à la Faculté de droit de l'Université de Genève. A ce titre, en plus du cours de base, organisation de séminaires, notamment sur le droit à un procès équitable (art. 6 CEDH), sur le droit des personnes privées de liberté (art. 5 CEDH), sur la protection internationale des minorités et sur les mécanismes internationaux de contrôle du respect des droits de l'homme.
- Cours dispensé en 1995 à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) sur la réforme du mécanisme de contrôle institué par la Convention européenne des droits de l'homme (Protocole additionnel N° 11).
- Cours dispensé en 1994 à l'Université de Nice sur la protection internationale des minorités.
- Directeur du certificat de formation continue en droits de l'homme de l'Université de Genève.

b) Activités non académiques

1971 - 1973	Juriste auprès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
1972 - 1977	Membre de la délégation du CICR à la Conférence d'experts gouvernementaux, puis à la Conférence diplomatique (Genève 1974-1977) sur le droit international humanitaire applicable dans les conflits armés
1991 et 1994	Membre de missions en Chine d'experts suisses en matière de droits de l'homme
1992	Membre d'une délégation suisse chargée d'étudier les causes de la violence en Afrique du Sud
1978 et 1987	Participation aux Congrès internationaux de l'UNESCO sur l'enseignement, l'information et la documentation en matière de droits de l'homme (Vienne et Malte)
1991	Expert de la Suisse au séminaire d'experts de l'OSCE sur les institutions démocratiques (Helsinki)

V. Travaux et publications

Nombre total d'ouvrages: 5

Nombre total d'articles: 120

Publications les plus importantes (8 titres)

- 1) **Droit constitutionnel suisse** (en collaboration avec A. Auer et M. Hottelier), vol. I (L'Etat) 799 pages, vol. II (Les droits fondamentaux) 738 pages, Stämpfli, Berne 2000. 2^{ème} éd., 2006 (à paraître).

- 2) **La liberté de réunion**, Georg, Genève 1981, 206 pages.
- 3) **Le pouvoir d'examen de la Cour européenne des droits de l'homme**, Mélanges Georges Perrin, Payot, Lausanne 1984, pp. 199-211.
- 4) **La Convention européenne des droits de l'homme**, dans Fiches juridiques suisses: Commentaire des articles 2 à 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, sous la forme de 15 fiches, Genève 1987, 180 pages.
- 5) **La pratique suisse relative à la Convention européenne des droits de l'homme**, Annuaire suisse de droit international, puis Revue suisse de droit international et de droit européen (en collaboration avec le professeur Luzius Wildhaber, de l'Université de Bâle; dès 1991, avec le professeur Michel Hottelier). Chronique de la pratique judiciaire suisse, notamment du Tribunal fédéral, relative à l'application de la CEDH en Suisse.
- 6) **La fonction des droits fondamentaux dans la jurisprudence de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme**, dans Mélanges Dietrich Schindler, Bâle 1989, pp. 539-560.
- 7) **La réforme du mécanisme de contrôle institué par la Convention européenne des droits de l'homme** (Protocole additionnel n° 11), Schweizerisches Zentralblatt für Staats- und Verwaltungsrecht 1996, pp. 289-320.
- 8) **La Convention européenne des droits de l'homme et son interprète principal**, dans Mélanges J.-F. Aubert, Bâle 1996, pp. 405-417.